



Convocation pour licenciement pour faute grave

Par Laurent41

Bonjour,

Je suis chauffeur de poids lourd dans le TP. Vendredi il m'est arrivé un incident en chargeant mon camion 8*4 de tubes en fontes de 6mètres de long et d'un diamètre de 200,avec le chariot élévateur de la société (j'ai le CACES et l'autorisation de conduite). Les fourches au plus larges font 80cm à 1mètre. Beaucoup de collègue se méfie de ce chariot quand ils doivent charger ce type de matériaux.

Du coup j'ai été convoqué le matin même dans le bureau du dirigeant ou se dernier ne m'a pas laissé m'expliqué. Il m'a insulté et ma menacé de contacter toutes les entreprises et boîte d'intérim, pour ne pas que je travail. Il a eu des propos sur mon surpoids en me disant de retourner sur le chantier à pied et que cela me fera du bien.

A ce jour je suis en mise à pied à titre conservatoire et l'entretien à lieu lundi dans 8jours.

Ma question est est ce que cela vaut le coup de faire cette entretien?

Est ce qu'il y à un risque pour moi pour la suite, car j'envisage un prud'homme avec d'autres faits comme des HS non payées.

Est ce que cela peut jouer en ma défaveur?

Je pense que si je me rends il va me proposer une rupture conventionnelle, comme il le fait régulièrement.

merci de votre aide

Par Isadore

Bonjour,

Ma question est est ce que cela vaut le coup de faire cette entretien?

Oui, assisté d'un collègue, idéalement représentant du personnel, ou d'un conseiller du salarié s'il n'y a pas de représentants du personnel :

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2839]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2839[/url]

Est ce qu'il y à un risque pour moi pour la suite, car j'envisage un prud'homme avec d'autres faits comme des HS non payées.

Il y a le risque de ne pas pouvoir vous défendre avant la sanction. Vous avez le droit de ne pas aller à l'entretien, mais si vous envisagez les prudhommes c'est dommage de ne pas vous défendre.

Je pense que si je me rends il va me proposer une rupture conventionnelle, comme il le fait régulièrement.

Proposition à étudier, si la faute qui vous est reprochée est qualifiée de "grave" par votre employeur. Ca vous permettrait de partir de l'entreprise avec une indemnité.

Une rupture conventionnelle ne vous empêchera pas de coller votre employeur aux prudhommes pour d'autres faits.

Ce que je vous conseille est de laisser la porte ouverte si une telle proposition est faite. Ensuite voyez un avocat (votre protection juridique ?) ou un syndicat.

Par Laurent41

Bonjour Isadore

Le soucis est que la discussion est presque impossible.
Lorsque j'ai vu le dirigeant le vendredi matin, il n'a
Pas chercher a savoir ce qui sait passé, et ne m'a pas écouté.

J'ai également contacté un syndicat pour qu'il m'assiste. Ce dernuer me dit que cela ne sert à rien de ce déplacer.

Peux etre que cela ne l'intéresse pas?